

Culture, Europe et innovation

Un cadre à investir, des pratiques à développer

I – Le choix d'un développement européen fondé sur la connaissance et l'innovation

Dans un contexte de mondialisation et de vieillissement de la population européenne, et sur un territoire élargi, l'Union européenne a choisi, pour 2007-2013, de faire de la connaissance et de l'innovation le moteur de sa compétitivité et de sa stratégie de développement. Elle a ainsi choisi de recentrer ses politiques et actions autour de thématiques fortes, et notamment : la recherche et le développement technologique, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'investissement dans le capital humain et l'encouragement de l'innovation sous toutes ses formes. Dans une récente communication de 2006 « Mettre le savoir en pratique : une stratégie d'innovation élargie pour l'UE », la commission européenne a également souligné l'importance d'adopter une vision large de l'innovation et de faire de l'Europe une société basée sur l'innovation et propice à l'innovation, où l'innovation fait partie des valeurs sociétales de bases.

Ces choix stratégiques posent des questions nouvelles : Quelle place attribuons-nous et quel rapport entretenons-nous à la connaissance, l'innovation et au développement technologique dans nos sociétés ? Quelle définition donnons-nous de l'innovation (technologique, organisationnelle, etc) et quels champs peut-elle couvrir (économique, social, culturel, environnemental) ? Comment ces questions se traduisent-elles sur les territoires ? Plus globalement, quelle place et quel rôle souhaitons-nous donner à cette société de la connaissance dans le cadre plus large de la définition d'un nouveau modèle social et d'un nouveau modèle industriel européen qui réhabilite la prise en compte du collectif et qui respecte l'équité, la diversité culturelle et la solidarité ? Soit, dans quelle mesure l'Union européenne peut-elle proposer une voie propre dans la mondialisation ?

II - Un rôle essentiel de la culture au regard de ces enjeux

La culture, et le secteur culturel et créatif, ont dans ce cadre un rôle essentiel à jouer.

Comme souligné dans l'étude de la commission européenne sur l'économie de la culture (2006), le secteur culturel et créatif est un secteur économique de poids. Il représentait, en 2003, un chiffre d'affaires de 654 milliards d'euros, soit 2,6 % du PIB communautaire, avec un taux de croissance supérieur de 12,3 % entre 1999 et 2003 à la croissance générale de l'économie. Il est également un secteur d'emploi représentant 2,5 % de la population active de l'UE-25.

Au-delà de ce poids économique, ce secteur contribue directement au développement d'une économie de la connaissance. Il se caractérise en effet par une part importante d'activités créatives et d'activités sous-tendant des services et produits innovants, comme par son lien avec les technologies de l'information et de la communication (TIC) (les industries de contenus étant un complément indispensable du développement des industries TIC).

Plus largement, ce secteur contribue à une société de la connaissance et une innovation qui se situe au-delà du technologique par son lien avec : la valorisation du capital humain et social (développement de capacités créatives, de capacités multiculturelles, etc) ; le développement d'une société apprenante au sein de laquelle le savoir et les connaissances en eux-mêmes sont moins importants que de savoir « apprendre à apprendre » ; et le développement d'une société solidaire (solidarités sociales, inter générationnelles, interculturelles) et responsable, qui développe la responsabilisation et la capacité participative des citoyens comme un comportement de respect et de contrôle par l'humain du développement technologique.

Une attention doit être portée aux territoires dans ce cadre, tout particulièrement à un moment où l'Union européenne, dans son Agenda territorial, a fait de la cohésion territoriale un objectif à part entière renforçant les stratégies de Lisbonne. Encore peu exploitée en tant que tel, la culture est en effet un véritable atout pour faire converger développement territorial et société de la connaissance.

III – La culture : un potentiel sous-exploité au regard de Lisbonne

Le renforcement du lien entre culture, créativité et stratégie de Lisbonne est l'un des trois objectifs de travail d'intérêt commun ciblés dans l'Agenda culturel européen adopté en 2007. Il est également au cœur de sa mise en œuvre, avec notamment : le choix de dédier l'année thématique 2009 à l'innovation et à la créativité par l'éducation et la culture ; la mise en place de groupes de travail entre Etats membres dédiés au potentiel des industries culturelles et créatives et aux synergies entre culture et éducation ; ou le lancement d'études comme celle en cours sur le rôle de la culture et des industries culturelles dans la stimulation et l'épanouissement de la créativité et de l'innovation.

Néanmoins, le potentiel du secteur culturel et créatif au regard de la stratégie de Lisbonne demeure encore sous-exploité. Au niveau communautaire, la culture ne fait en effet pas encore l'objet d'une stratégie affirmée, claire et globale. Ainsi, si la culture est présente, de manière transversale, dans certains programmes, elle n'est pas toujours prise en compte de manière égale ou à proportion de son potentiel. La réflexion demeure encore majoritairement centrée sur les industries culturelles et créatives. Elle n'intègre par ailleurs pas les caractéristiques structurelles de ce secteur (myriade de PME, etc). Au niveau des territoires, les performances économiques, comme la présence du secteur culturel et créatif s'avèrent très variables, et la moyenne communautaire masque des différences entre Etats membres et régions européennes, induisant un fort potentiel de développement de ce secteur sur certains territoires européens.

IV – Des enjeux nouveaux pour les acteurs, collectivités comme professionnels

Développer une réflexion de fond, stratégique et prospective

Replacer la culture au cœur de la société de la connaissance implique une évolution des pratiques professionnelles comme des politiques publiques, au niveau européen, national ou local.

Cela implique tout d'abord une réflexion de fond, prospective, stratégique et territoriale, intégrant la culture dans sa transversalité, pensant celle-ci comme un investissement essentiel dans le développement d'une société de la connaissance, et donc comme un secteur clé du projet et des actions de l'Union. Une telle réflexion demande également d'adopter une vision large de la société de la connaissance.

Cela implique également de traduire ces enjeux dans une stratégie prenant en compte l'ensemble du potentiel du secteur culturel et créatif (économique, social, environnemental), fondée sur une analyse de ce potentiel et des besoins de ce secteur (nouveaux modes d'organisation et de gestion, formation aux métiers culturels et créatifs, protection intellectuelle, éducation à la créativité, etc.) et prenant en compte fortement la question des territoires et le rôle des collectivités territoriales,

Elle implique enfin de s'appuyer sur des politiques et des actions de long terme, et, plus particulièrement, sur des modes de gouvernance appropriés créant les conditions d'un dialogue entre le secteur culturel et créatif et les autres secteurs, acteurs de l'innovation (monde économique, industriel, recherche, acteurs sociaux, éducation, etc), et, plus largement, le secteur culturel et la société.

Faire évoluer les pratiques professionnelles

Ces évolutions impliquent une mutation des pratiques professionnelles à l'échelle européenne. Les professionnels du secteur culturel et créatif vont en effet être amenés, de plus en plus, à développer des actions inscrites dans une perspective large (européenne et mondiale), ancrées dans les



territoires et les sociétés, et intégrées dans des stratégies de développement ; à concevoir des projets dans une démarche globale et partenariale ; à acquérir des compétences nouvelles ; et savoir se positionner et s'investir dans des espaces de concertation et de réflexion collective.

Une responsabilité et un rôle renforcés pour les collectivités locales

En termes de politiques publiques, ces évolutions impliquent plus particulièrement une responsabilité et un rôle renforcé pour les collectivités territoriales, qui doivent intégrer ces enjeux dans la définition de leurs stratégies (intégration de la culture dans sa transversalité, comme un élément essentiel d'une politique intégrée de développement), dans leurs

modes de gouvernance territoriale, dans leurs pratiques (et notamment de coopération territoriale) et dans l'accompagnement des acteurs du territoire comme dans leur positionnement européen.

Centre ressource sur l'Europe et la culture, le Relais Culture Europe sensibilise, informe et accompagne les acteurs culturels et artistiques français sur les enjeux liant Europe et culture, comme sur les objectifs, politiques et programmes communautaires ouverts à la culture. Depuis sa création en 1998, le Relais Culture Europe assume notamment la fonction de Point de Contact National pour le programme Culture (2007-2013), mission confiée par la Commission européenne et le Ministère de la Culture français.